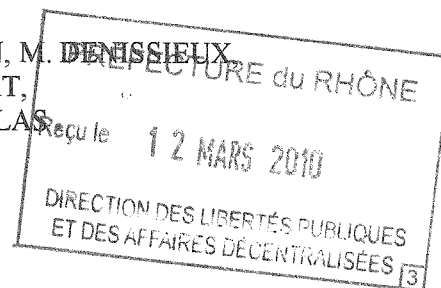


Communes de St Bonnet de Mure et St Laurent de Mure

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
Du CONSEIL SYNDICAL du 3 MARS 2010

L'An Deux Mille Dix, le Trois Mars, à Dix Neuf Heures, le Conseil Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard BEGUIN.

Etaient présents : M. BEGUIN, Mme GUICHERD, M. JOURDAIN, M. DENISSIEUX,
 M. EVANGELISTA, M. LAFONT, M. PARTRAT,
 Mme FAILLET, Mme FOUILLAT, Mme NICOLAS,
 M. TERRACE, Invité



Mme GUICHERD présente un pouvoir de M. CAILLET ROUSSET

M. PARTRAT présente un pouvoir de Mme BARET

M. DENISSIEUX présente un pouvoir de M. FIORINI

M. EVANGELISTA présente un pouvoir de M. GELIN

Objet : Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de Recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des Comptes de Tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

**Compte de
Gestion
2009**

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2009 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au Bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Après délibération, A l'unanimité,

Le Conseil Syndical :

- 1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 - 2 - Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
 - 3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2009 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
 - **VOTE** le Compte de Gestion de l'exercice 2009.

.../

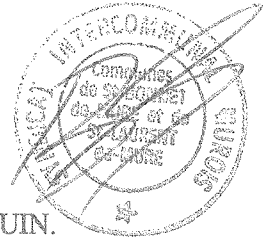
/....

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MOIS JOUR ET AN SUSDITS
ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM Certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au Représentant de l'Etat et au Comptable du Trésor Public.

Fait à St Laurent de Mure, le 4 mars 2010

Le Président



Bernard BEGUIN.